

# Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 57 – Mai 2011

Thème : 3 – Qualité    Sous-thème : 3 – 4 Gestion de la qualité

Notice n° : 2011-5632

## **Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises**

**Corre J.**

Comité National des Pêches, CNPMEM, 134, avenue de Malakoff 75116 PARIS ; Tél.: 01 72 71 18 00, Fax : 01 72 71 18 50 ; E-mail : jcorre@comite-peches.fr

**Rapport 2010**, 202 p.



[http://www.aires-marines.fr/images/stories/donnees/Rapport\\_BP\\_VF5.pdf](http://www.aires-marines.fr/images/stories/donnees/Rapport_BP_VF5.pdf)

### ● **Résumé**

La présente étude recense les bonnes pratiques des pêcheurs professionnels en métropole et dans les DOM, selon les trois axes du développement durable. Les activités de pêches professionnelles concernées par cette étude sont la pêche maritime embarquée, la pêche à pied sur le domaine maritime, la pêche professionnelle en plongée, et la pêche en estuaire jusqu'à la limite de salure des eaux.

Les objectifs de ce recensement étaient :

- d'identifier et de mieux connaître les bonnes pratiques,
- d'encourager le développement des bonnes pratiques et de proposer des perspectives dans l'optique de la réforme de la Politique Commune de la Pêche,
- de construire des supports de communication pour le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPEM),
- d'informer les structures porteuses des Aires Marines Protégées (AMP) de l'existence des bonnes pratiques mises en oeuvre par les professionnels de la pêche.

Il convient de rappeler qu'une bonne pratique est souvent mise en oeuvre dans un contexte particulier, en lien avec une spécificité régionale et une caractéristique d'une flottille, et donc qu'il n'est pas toujours possible d'adapter une bonne pratique dans une autre région ou sur une autre flottille.

Les bonnes pratiques et perspectives identifiées lors de l'étude, illustrées par des exemples concrets, sont présentées en 3 parties :

- la préservation de l'environnement et de la biodiversité,
- les bonnes pratiques dans les domaines de la sécurité et du social,
- les initiatives des professionnels pour valoriser leurs productions.